



Objectif Voile Méditerranée au Service des Autistes

DEFI TACITA MED CUP

Règlement

Le défi des clubs est ouvert aux ports et clubs associés situés sur le territoire de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole.

Dispositions générales

Le défi des clubs se déroule pendant les épreuves de la Tacita Med Cup, les 17 et 18 mai 2014.

Dispositions particulières

Package : le package proposé comprend

- l'inscription au défi des clubs
- la mise à disposition du voilier Grand Surprise au YCPR (attention, chèque de caution au nom du club de 3600 euros réclamé par le loueur Team Winds)
- les paniers repas
- les invitations à la soirée de gala pour l'équipage et le Président du club ou son représentant

Don :

Afin de minimiser le coût de participation, le reversement à l'autisme n'est pas intégré au coût global de participation.

Celui-ci reste à la discrétion des clubs

Equipage :

Le chef de bord peut ne pas être membre du club. Il assure la participation de l'équipage dans les conditions de sécurité requises.

Les autres membres de l'équipage sont pour 50% au moins membres du club.

La composition de l'équipage peut être modifiée pour chaque jour de régates en répondant aux mêmes critères ci-dessus notifiés

Trophée :

Le trophée est remis au club classé 1^{er} à l'issue de toutes les courses.

Il sera détenu par le club pour la durée d'une année.

Il est remis en jeu à l'édition suivante de la Tacita Med Cup.

Il reste propriété de l'association O.V.M.E.S.A.

OVMESA

Objectif Voile Méditerranée au Service des Autistes
18 rue Jacques Réattu – Buoparc Bt. H –CS30084
13275 Marseille Cédex 09

tél. : 04 96 12 85 79 ; courriel : dverdoy.ovmesa@orange.com
Siret n° 498 855 485 00013

